

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 9 mars 2021 à 19 h 30, à Sainte-Martine, par visioconférence, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément aux arrêtés et décrets ministériels, le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents :
Monsieur Richard Laberge
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Monsieur Jean-Denis Barbeau
Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur
appuyé par
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 45.

Adoptée

2021-03-036 : Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance a été présenté au conseil et a été suivi durant la séance, telle que présentée, mais non adoptée. Une correction sera apportée lors de la prochaine séance.

2021-03-037 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021.

Adoptée

2021-03-038 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 février 2021.

Adoptée

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence à cette séance du mois de mars. Je salue également ceux qui nous regardent de la maison puisque les séances continuent d'être webdiffusées sur notre page Facebook et notre chaîne YouTube. J'aimerais également vous rappeler que l'ordre du jour est publié sur le site Internet le jeudi précédent la séance. Nous souhaitons vous assurer que nous sommes là pour vous entendre alors n'hésitez pas à poser vos questions avant 10 h le jour de la séance, et ce par courriel à greffe@sainte-martine.ca ou par téléphone au 450 427-3050, poste 229.

Nous adoptons se soir une Stratégie municipale d'économie d'eau potable avec un horizon 2019-2025. Ce document comprend 3 grands objectifs établis par le Gouvernement du Québec, qui recommande aux municipalités des actions sur 6 ans afin d'atteindre ces objectifs de contrôle des pertes d'eau, de réduction de l'utilisation chez les consommateurs et de gestion durable de la ressource et des actifs municipaux. Bien que l'adoption ait tardé, soyez assuré que plusieurs actions prévues au plan d'action ont déjà été réalisées afin de répondre aux principaux objectifs de cet outil de gestion. Nous vous invitons à découvrir les détails de cette stratégie dans un document de référence qui sera distribué avec l'Info Sainte-Martine du 1^{er} avril.

Afin d'aider et de sensibiliser les citoyens et citoyennes à économiser l'eau potable nous lançons également une campagne dont le thème est Retour aux sources, préservons notre eau potable. Cette signature graphique servira à créer un mouvement au sein de la communauté et sera un élément de référence quand il s'agira de parler de réduction de notre consommation. La Municipalité a du travail à faire afin d'assurer une gestion durable de l'eau et en tant que consommateurs nous avons également nos devoirs à faire et nous devons, un geste à la fois, protéger cette source épuisable pour le bien-être des générations futures.

Nous devons attendre que le conflit avec la RIAVC soit réglé avant d'entamer la réfection de nos infrastructures du réseau d'aqueduc. Maintenant que la répartition des équipements est connue, la réfection du réservoir est une priorité vu son état. De plus, ce projet d'immobilisation nous permettra d'augmenter notre réserve d'eau et ainsi assurer une plus grande autonomie en cas de bris. Nous adoptons donc un règlement d'emprunt de 6.5 M\$ sur 20 ans. Il faut comprendre que beaucoup de subventions sont disponibles pour aider les municipalités à mettre aux normes leurs installations et que celles-ci représentent généralement 80 % des coûts. Les montants présentés

s'appliqueront au compte de taxes par unité de logement et ce, à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc, soit 2170 unités. Donc :

- Si aucune subvention n'est disponible, une augmentation de 218 \$ annuellement,
- Si un programme de subvention à 80 % des coûts est attendu, une augmentation de 44 \$ par année,
- Si nous incluons l'achat d'une génératrice payée par la TECQ et que le programme de subvention à 80 % des coûts est possible, une augmentation de 34 \$ annuellement.

Nous avons procédé à l'analyse de la dette de la Municipalité pour l'année 2020. Puisque les rapports financiers 2019 et 2020 ne sont pas déposés, nous ne pouvons vous présenter les montants par unité d'évaluation, mais on peut dire que cette valeur n'aura pas augmenté depuis 2018. La dette totale pour la Municipalité en 2018 était de 3 246 742 \$ avec une dette par unité d'évaluation de 2 373 \$. Le montant de la dette 2020 est de 2 799 318 \$ et nombre d'unité d'évaluation a augmenté. Même si en 2012 la Municipalité connaissait son plus haut niveau d'endettement, celui-ci demeurerait tout de même beaucoup plus faible que celui des municipalités voisines dans la MRC et même que celui des municipalités de l'ensemble du Québec. Selon le rapport du MAMH, les montants par 100 \$ de richesse foncière uniformisé représentait, en 2012, pour la Municipalité : 1,15 \$, pour la MRC : 3,49 \$ et pour l'ensemble du Québec : 2,25 \$. Considérant que l'endettement total en 2019 se chiffrait à 0,88 \$ par 100 \$ de RFU à Sainte-Martine, celle-ci a connu une diminution de 23 % depuis 2012. Autrement dit, le fardeau fiscal en lien avec la dette a diminué depuis 2012 selon le MAMH.

Le printemps est à nos portes avec ces belles journées plus chaudes et le retour à l'heure normale ce samedi. Le froid a tardé à se faire sentir en janvier, ce qui nous a empêchés de réaliser l'anneau de glace sur la rivière, mais l'équipe a réussi à faire quelque chose de très bien dans le parc-école Sainte-Martine avec l'anneau, la patinoire, le labyrinthe et les sculptures de neige. Nous aurions aimé conserver l'anneau durant la semaine de relâche, mais le temps doux au début de cette semaine de congé a trop abîmé la glace pour que nous ayons le temps de la reprendre à temps. C'est toujours un défi de conserver nos installations lorsque nous sommes tributaires des aléas de Dame nature.

Plusieurs parents commencent à prévoir l'été, nous travaillons à la tenue du camp de jour d'été. Il se tiendra à partir du 28 juin si les locaux sont accessibles et si la santé publique l'autorise. Les inscriptions débiteront le 15 avril prochain. Il y aura également des cours de natation si les mesures le permettent. Il y a présentement un affichage pour les emplois d'été.

Nous passons beaucoup de temps devant nos écrans à naviguer sur Internet. C'est pourquoi nous vous présentons une série d'ateliers en ligne qui sera offerte gratuitement et portera sur plusieurs enjeux alpha numériques. Comme des trucs et astuces afin de naviguer sécuritairement, afin de mieux connaître les rouages des réseaux sociaux et de mieux utiliser sa tablette. Le premier atelier aura lieu le 6 avril prochain. Vous pouvez vous inscrire en appelant à la bibliothèque.

Concernant le dossier pompier, dont nous parlons depuis quelques semaines, nous avons vendredi dernier terminé l'appel de candidature. Nous avons reçu 62 candidatures et l'analyse sera faite par l'administration pour s'assurer que les pompiers peuvent répondre aux besoins autant de jour, soir et la fin de semaine. Les entrevues se tiendront entre le 15 et le 19 mars.

J'aimerais également vous glisser un mot au sujet d'un nouveau groupe Facebook où nous pouvons échanger tous nos souvenirs de Sainte-Martine. Recherchez Sainte-Martine se souvient découvrez une multitude d'archives partagées par Laurent Lazure, président de la Société du patrimoine et par plus membres actifs du groupe. Une belle initiative de ce dernier. La page répond aux besoins et est très active. Surtout, n'hésitez pas à diffuser vos propres archives.

Période de questions

Les questions reçues par courriel sont lues textuellement au conseil par la directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles.

Monsieur Raymond Touchette (par courriel)

- Il désire apporter une idée qui avait été soumise l'an dernier à la Municipalité, soit le nettoyage/ramassage des déchets le long des fossés de la campagne et du village. L'an passé la contrainte de la pandémie avait fait avorter le projet, mais selon lui nous pourrions mettre à contribution la Maison des Jeunes tout en respectant les règles sanitaires. La Maison des Jeunes bénéficie d'une aide financière de la Municipalité et cette implication serait bien vue par les citoyens. Cette tâche sensibiliserait les citoyens qui ont l'habitude de jeter leurs déchets le long des routes. De surcroît, les jeunes seraient également sensibilisés.

Réponse : Le conseil a apprécié l'idée de Monsieur Touchette, transmise par courriel avant la séance, et le comité de l'environnement a déjà été informé. Des nouvelles seront transmises dans les prochains jours à ce sujet. Madame Lefort mentionne que Monsieur Touchette a présenté son idée au dernier comité de l'environnement et la Maison des jeunes a déjà été contactée.

Monsieur Pié (par courriel)

- Il mentionne être très inquiet du service incendie actuellement, demande pourquoi le contrôle (PC) des appels est donné à d'autres municipalités et se demande si le directeur a les compétences pour faire son travail. Cette information ou questionnement circule présentement sur les réseaux sociaux.

Réponse : La directrice générale informe que la population protégée et il n'y a aucune inquiétude à avoir concernant la sécurité de la population, comme il a été répété à plusieurs reprises. Le contrôle des appels par l'extérieur est une question de stratégie. Lors d'un incendie plusieurs décisions sont à prendre et le contrôle des appels peut être délégué. Concernant le dernier incendie sur le chemin de la Beauce tout a été analysé et le résultat est que tout a été fait selon les normes et les règles de l'art. Concernant la confiance envers monsieur Dubuc, madame Hamelin réitère son entière confiance. Monsieur Dubuc ajoute que le PC au poste de commandement peut déléguer les communications au directeur d'une autre municipalité. Les informations reliées entre la centrale et le service incendie est une priorité, à savoir que celui en charge de l'incendie a des décisions et peut déléguer. Le protocole, selon les formations, a été suivi et appliqué. Monsieur Dubuc mentionne avoir une attestation étude collégiale en incendie.

Monsieur Sylvain Legault (par courriel)

- Demande le montant de la facture des services d'incendie de Beauharnois et de St-Urbain lors de l'incendie au 83 chemin Beauce et veut savoir

combien de pompier de la brigade de Ste-Martine ont participés à cet appel.

Réponse : Au niveau de la facturation nous sommes en attente et l'information sera transmise lors d'une prochaine séance. L'incendie était de nature importante, donc même avec un service de pompiers complet, la Municipalité aurait été en appel automatique avec d'autres municipalités. Dix pompiers de Sainte-Martine étaient présents. La forme de frappe a été atteinte, 14 pompiers étaient présents en 14 minutes et la norme pour ce secteur est de 8 pompiers en 15 minutes.

Madame France Candau

- Revient sur la dernière séance lorsque la mairesse a mentionné que le but était d'adoucir les relations car nous sommes dans une petite communauté et nous allons tous nous croiser. De plus il a été mentionné que plusieurs choses se passaient, mais que tout n'avait pas à être dit. Selon ce qui a été diffusé dans les journaux, le Soleil entre autres, la Municipalité a fait passer les pompiers pour des imbéciles, entre autres, en disant qu'ils ont démissionné à cause de la bière. Certains démissionnaires ont été au service de la Municipalité pendant plus de 10 ans. Madame Candau se dit déçu et a honte de propos tenus. Elle demande si la décision de sortir dans les journaux vient du conseil.

Réponse : La mairesse confirme qu'elle a refusé toutes entrevues radio ou dans les journaux. Ce qui a été dit vient de ce qui a été dit en assemblée public, l'information a été reprise de l'enregistrement de cette assemblée. Elle réitère que nous sommes une petite communauté et qu'elle essaie d'adoucir la situation. Les journaux et la radio ont contacté la Municipalité et toutes demandes ont été déclinées, aucune entrevue n'a été donnée.

- Les pompiers ont été traités cavalièrement et elle mentionne que le dernier incendie, selon elle, n'a sûrement pas été aussi bien couvert comme il se doit et elle doute de la sécurité des citoyens.

Réponse : Afin de s'assurer que tout a été fait conformément, une analyse de la carte d'appel a été faite. Cette analyse conclu (lecture du rapport) « bonne mobilisation des ressources ... à l'appel initiale les formes de frappe atteinte ... l'essentiel des communications a été bonne ... rien d'important à soulever ».

- Madame Candau demande si des pompiers ont mentionné avoir démissionner à cause du retrait de la bière.

Réponse : La bière a toujours été un sujet délicat tel que mentionné dans la dernière assemblée, il a été dit qu'il ne s'agissait pas du seul sujet, mais que c'était un symbole. La mairesse fait mention d'un courriel du 6 juillet mentionnant que les pompiers étaient contre le fait de sortir la bière et demandaient une rencontre avec le conseil qui n'a pas eu lieu car le sujet n'était pas de leur ressort. La situation s'est aggravée, entre autres avec la non nomination d'un pompier à un poste convoité. La situation ne s'est pas calmée, et comme mentionné lors de la dernière assemblée, des ultimatums ont été donné. La mairesse fait mention des ultimatums jusqu'aux démissions. L'alcool semblait un symbole d'une résistance aux orientations actuelles du conseil qui se basent sur un schéma de couverture de risque. Les lettres de démissions ne mentionnent pas clairement la bière, mais font mention que les nouvelles valeurs ne cadraient plus dans les valeurs des pompiers et qu'ils ne retrouvaient plus l'esprit de camaraderie d'avant. Plusieurs critiques allaient dans plusieurs sens,

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

entre autres, la direction du service, et une analyse a été faite par une firme externe en ressource humaine afin d'être neutre. Cette analyse conclue qu'il y a des améliorations à faire en communication, mais qu'il n'y a pas de problème au niveau de la direction. Monsieur Sauvé soulève que le conseil n'est pas unanime dans ce dossier et qu'il est en désaccord dans la façon dont ce dossier a été traité.

Monsieur Philippe Renaud, du service incendie, intervient pour expliquer la prise de position des pompiers actuels qui ne sont pas sortie dans les médias. Il explique certaines interventions, la rapidité d'exécution et la stratégie choisie afin de s'assurer de la bonne exécution lors de l'intervention.

Monsieur Érick Ouellet

- Émet un commentaire à propos des démissions durant la période des fêtes, ce qui a mis la sécurité des citoyens en danger. Ces pompiers ont eu la chance de s'exprimer et de revenir sur leur décision. Une démission est finale et ne devrait pas causer tous ces éclats dans les médias.

Monsieur François Pelletier, lieutenant au service incendie de Sainte-Martine

- Mentionne que beaucoup de négatif se dit, mais concernant le dernier feu sur le chemin de la Beauce, il souligne le bon travail des pompiers et tout a été fait sécuritairement. Il souligne que les citoyens ne sont pas en danger.

2021-03-039 : Adoption du plan d'action de la Stratégie d'eau potable 2019-2025

Attendu la mise en place la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que l'un des engagements de la stratégie est d'élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rend conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités;

Attendu qu'une nouvelle vision globale a été mise en place avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Horizon 2019-2025;

Attendu que les municipalités doivent mettre en place des actions progressives pour économiser l'eau, pour la gestion durable et pour contrôler les pertes d'eau;

Attendu qu'un plan d'action pour 2019-2025 a été présenté au conseil de la Municipalité de Sainte-Martine;

Attendu la participation du Comité de l'environnement afin de mettre en place des idées bénéfiques à la stratégie;

Attendu que la préservation de l'environnement et de l'eau potable est une priorité pour la Municipalité de Sainte-Martine;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le plan d'action pour la Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025.

Adoptée

2021-03-040 : Résolution d'appui à l'organisme Unis Pour la Faune (UPF)

Attendu que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Attendu qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

Attendu que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

Attendu que selon les estimations du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (ci-après « MFFP »), le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Attendu qu'un des sondages réalisés par le MFFP en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

Attendu que les experts et biologistes du MFFP ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Attendu que le MFFP a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Sainte-Martine appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Que l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée

2021-03-041 : Renouvellement d'adhésion à la Corporation des Fleurons du Québec

Attendu que la Corporation des Fleurons du Québec est un projet d'embellissement horticole à vocation durable;

Attendu que la Corporation des Fleurons du Québec est une source de motivation formidable, pour la Municipalité et les citoyens, d'améliorer année après année, leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine participe activement au fleurissement de son environnement et a obtenu sa cote de classification officielle de la Corporation des Fleurons du Québec il y a déjà trois ans;

Attendu que le coût de cette adhésion pour la 16^e édition est de 2 242 \$ plus les taxes applicables pour trois ans, soit 2020, 2021 et 2022;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine renouvelle son adhésion à la Corporation des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années au coût de 2 242 \$ plus les taxes applicables.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-03-042 : Contrat pour la fourniture d'un camion de marque Chevrolet Silverado 2021 pour les travaux publics – Appel d'offres sur invitation numéro 2021-001

Attendu que la Municipalité désire acquérir un camion pour les travaux publics;

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé en vue de l'octroi du contrat;

Attendu que la Municipalité a reçu les deux soumissions conformes suivantes :

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Ste-Marie Automobile Ltée (Saint-Rémi)	40 915 \$	47 042,02 \$
Chevrolet Buick GMC Valleyfield Ltée	43 150 \$	49 611,71 \$

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

D'octroyer à la compagnie Ste-Marie Automobiles Ltée, plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres sur invitation numéro 2021-001 un contrat pour la fourniture d'un camion de marque Chevrolet Silverado 2021 pour les travaux publics, pour un montant de 40 915 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur Bernard Mallette, directeur des Travaux publics de la Municipalité à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Adoptée

2021-03-043 : Adjudication du contrat – Appel d'offres public numéro 2021-004 – Entretien ménager des édifices municipaux

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a procédé par appel d'offres public sur SEAO pour un contrat d'entretien ménager des édifices municipaux du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021, avec possibilité de renouvellement optionnel pour une période additionnelle d'un (1) an;

Attendu que la Municipalité a reçu l'offre suivante (avant taxes) :

Soumissionnaires	Année 1	Année 2
Services ménagers trifluviens	34 900 \$	46 960 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer à la compagnie Services Trifluviens, plus bas soumissionnaire conforme pour l'entretien ménager des édifices municipaux du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021, pour un montant de 34 900 \$ plus les taxes applicables, avec possibilité de renouvellement optionnel pour l'année 2022 pour un montant de 46 960 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

2021-03-044 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du fonds de roulement pour l'achat d'un camion de marque Chevrolet Silverado 2021

Attendu que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un camion Chevrolet Silverado 2021 pour les travaux publics;

Attendu que des entreprises locales ont été approchées et que le contrat d'achat est accordé au plus bas soumissionnaire et conformément à la délégation de pouvoir de dépense;

Attendu que la fourniture de l'équipement équivaut à un montant de 40 915 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que le montant pour cette acquisition sera financé par le fonds de roulement sur 5 ans;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Que la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 50 300 \$ à même le fonds de roulement pour l'achat d'un camion de marque Chevrolet Silverado 2021.

Que cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-03-045 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du fonds de roulement pour l'équipement acoustique de la bibliothèque

Attendu que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'équipement et d'installation pour la correction de l'acoustique au deuxième étage de la bibliothèque;

Attendu que le contrat a été accordé à la compagnie SPICA;

Attendu que la fourniture de l'équipement équivaut à un montant de 10 845 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que le montant pour cette acquisition sera financé par le fonds de roulement sur 5 ans;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver une dépense totale de 10 845 \$ pour l'achat de l'équipement pour la correction acoustique à la bibliothèque, plus les taxes applicables.

Que la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 11 400 \$ à même le fonds de roulement pour l'achat d'équipement acoustique de la bibliothèque.

Que cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-03-046 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du fonds de roulement pour l'achat d'une génératrice pour les bureaux municipaux et la caserne de pompier

Attendu que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'une génératrice pour les bureaux municipaux et la caserne de pompier;

Attendu qu'un appel d'offres sera lancé prochainement sur SEAO pour l'acquisition de la génératrice;

Attendu que le montant d'achat pour cette acquisition sera financé par le fonds de roulement sur 10 ans;

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 111 340 \$ à même le fonds de roulement pour l'achat d'une génératrice pour les bureaux municipaux et la caserne de pompier.

Que cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-03-047 : Entente entre la Municipalité de Sainte-Martine et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (« CISSSMO ») pour le partage des frais d'inscription du camp de jour au profit des familles défavorisées

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire réitérer l'entente avec le CISSSMO pour le partage des frais du camp de jour 2021 au profit des familles défavorisées;

Attendu que les familles défavorisées devront déboursier, lors de l'inscription au camp de jour, une contribution dont le montant sera fixé par le CISSSMO;

Attendu que le CISSSMO débourse 50 % de la différence entre le coût réel d'inscription et le montant défrayé par les familles défavorisées;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De subventionner l'autre 50 % de la différence entre le coût réel d'inscription et le montant défrayé par les familles défavorisées.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-03-048 : Paiement relatif à la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – Année 2021

Attendu que le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ c. P-13.1) détermine qu'une municipalité doit payer une contribution au gouvernement pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

Attendu que la facture pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 a été émise et peut être payée en deux versements;

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Attendu que le premier versement d'une somme de 456 476\$ doit être payé au plus tard le 31 octobre 2021 et que le deuxième versement d'une somme de 456 476 \$ doit être payé au plus tard le 30 juin 2021;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquitter les deux versements d'une somme totale de 912 952 \$, aux dates déterminées, au ministère de la Sécurité publique relatif à la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-03-049 : Contribution financière aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont la suivante qui répondent aux orientations :

Organisme	Événement	Montant de la subvention
Fond éducatif CVR	Subvention annuelle/Don	100 \$
	Total :	100\$

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 100 \$ au Fond éducatif CVR.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-03-050 : Approbation du règlement d'emprunt numéro 26 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC)

Attendu que le Règlement d'emprunt numéro 26 décrète une dépense et un emprunt pour la réalisation du programme triennal d'immobilisation qui inclut l'achat d'une génératrice au poste Sambault, la réfection du poste Sainte-Marguerite et des travaux de rénovation du réseau d'aqueduc appartenant à la RIAVC;

Attendu que le dernier alinéa des articles 607 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et 468.38 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), stipulent que les municipalités membres de la RIAVC doivent approuver ou refuser ledit règlement afin que celui-ci entre en vigueur;

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine approuve le règlement numéro 26 de la RIAVC intitulé *Réalisation du plan triennal d'immobilisation*, lequel inclut l'achat d'une génératrice au poste Sambault, la réfection du poste Sainte-Marguerite et des travaux de rénovation du réseau d'aqueduc appartenant à la RIAVC.

Adoptée

2021-03-051 : Adoption du règlement numéro 2020-381 – Règlement sur la tarification

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir des tarifs pour financer en tout ou en partie, leurs biens, services ou activités;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine offre des services aux citoyens moyennant le paiement de certains frais qui sont prévus dans divers règlements;

Attendu que le conseil municipal désire pour un souci de transparence et d'équité regrouper les différents tarifs dans un règlement général sur la tarification;

Attendu que le conseil municipal souhaite mettre à jour la tarification imposée;

Attendu qu'un avis de motion et le projet de règlement ont respectivement été donné et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 2020-381 – Règlement sur la tarification.

Adoptée

2021-03-052 : Adoption du règlement numéro 2021-384 – Règlement établissant un programme de subvention pour l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie

Attendu la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable » mise en place par le MAMAH;

Attendu que la Municipalité souhaite mettre en place des actions progressives pour contrôler les pertes d'eau, la gestion durable et l'économie d'eau;

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Attendu qu'il est dans l'intérêt des citoyens de promouvoir l'utilisation et la conservation de l'eau qui est une richesse importante;

Attendu que l'eau de pluie peut être utilisée pour des activités ne nécessitant pas l'utilisation d'eau potable;

Attendu que 'un avis de motion et le projet de règlement ont respectivement été donné et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 2021-384 – Règlement établissant un programme de subvention pour l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie.

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le premier projet de règlement numéro 2021-385 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de créer la zone H-35

2021-03-053 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2021-385 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de créer la zone H-35

Attendu la demande de modification au *Règlement de zonage numéro 2019-342*, déposée par Mme Isabelle Cécyre, visant à autoriser les habitations multifamiliales de 6 logements sur le lot 606 2 137;

Attendu la résolution numéro 2021-01-021 par laquelle le conseil accepte la demande de modification du règlement de zonage;

Attendu que 'un avis de motion et le projet de règlement ont respectivement été donné et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter premier projet de règlement numéro 2021-385 –Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de créer la zone H-35.

Adoptée

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

2021-03-054 : Adoption du règlement numéro 2021-387- Règlement sur les conditions et avantages des employés-cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu les changements au niveau du personnel acceptés depuis le début de l'année;

Attendu que des modifications sont requises quant à la qualification des postes et des groupes de traitement;

Attendu que des modifications doivent être apportées à l'Annexe A du Règlement numéro 2021-387;

Attendu qu'un avis de motion et le projet de règlement ont respectivement été donné et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 2021-387- Règlement sur les conditions et avantages des employés-cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine.

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement d'emprunt numéro 2021-388 décrétant des dépenses pour la mise à niveau du poste de distribution d'eau potable.

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement d'emprunt numéro 2021-389 décrétant des dépenses pour l'achat d'un tracteur et d'une rétrocaveuse pour les travaux publics.

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le premier projet du Règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

2021-03-055 : Adoption du premier projet du Règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Attendu que la Municipalité peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Attendu que la Municipalité souhaite adopter un tel règlement;

Attendu qu'un avis de motion et le premier projet de règlement ont respectivement été donné et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2021;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adoptée

2021-03-056 : Demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage pour la construction d'entrepôt (1, rue Bernard-Laberge)

Attendu la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage déposée par Les Développements de la Berge ltée, propriétaire du 1, rue Bernard-Laberge;

Attendu que le demandeur projette d'agrandir son emplacement commercial à même une partie du 332, Saint-Joseph et d'y construire un 3^e entrepôt;

Attendu que la réalisation du projet implique plusieurs modifications à la réglementation;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter en partie la demande;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine accepte la demande de modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

Que la Municipalité entreprenne les démarches de modification réglementaire afin de :

- Agrandir au plan d'urbanisme l'affectation « Industrielle » ;
- Agrandir au plan de zonage la zone I-1 ;
- Permettre la construction d'un 3^e bâtiment principal ;
- Réduire la marge latérale minimale à 4 m.

Adoptée

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

2021-03-057 : Demande d'appui à une demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole – Projet du 150, chemin de la Rivière-des-Fèves Nord (lots 6 062 909 et 6 062 896)

Attendu la demande d'appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.), déposée par Rémi et Marie-Paule Parent S.E.N.C.;

Attendu que la demande vise à l'utilisation du lot 6 062 909 à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles;

Attendu que le lot 6 062 909 fait 6420,9 m², qu'il présente un faible potentiel agricole, qu'il est occupé par une résidence et qu'il profite d'un droit acquis s'étendant sur 5000 m² ;

Attendu que la demande vise également à permettre l'aliénation d'une portion d'environ 1,7 ha du lot 6 062 896;

Attendu que le terrain à céder est séparé du reste du lot 6 062 896 par un cours eau;

Attendu qu'en raison du cours d'eau et de la topographie des lieux, le terrain à céder est plus facile d'accès par le lot voisin;

Attendu que la demande n'aura aucun impact négatif :

- sur le potentiel et les possibilités d'utilisation agricoles des lots visés;
- sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- au niveau des distances séparatrices (établissements de production animale);
- sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles touchées;
- sur les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;
- sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Attendu que l'existence d'autres emplacements, ailleurs sur le territoire ou hors de la zone agricole, de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, n'a pas d'effet sur la demande;

Attendu la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Richard Laberge
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine appuie la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de Rémi et Marie-Paule Parent S.E.N.C. pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 6 062 909 et l'aliénation d'une partie du lot 6 062 896.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – février 2021

Sainte-Martine, le 9 mars 2021

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de février 2021, au montant de **379 644,14 \$** pour les déboursés et au montant de **88 666,36 \$** pour les salaires, pour un montant total de **468 310,50 \$**.

La minute des conseillers

Madame Carole Cardinal : Souligne et remercie l'initiative citoyenne dans différentes actions. Particulièrement les nouveaux élus au comité d'urbanisme, ces personnes travaillent bénévolement, elle les remercie et mentionne les nouveaux membres. Mentionne le projet de parc à chiens et la participation citoyenne à la consultation. Mentionne le cortège pour la Saint-Valentin qui était accompagné des pompiers, elle les remercie de l'implication.

Madame Mélanie Lefort : Mentionne la campagne de sensibilisation de l'utilisation de l'eau potable mise en branle. Le comité de l'environnement a été consulté et elle souhaite remercier l'administration qui s'est joint au comité. Le comité est impressionné du plan mis en place et est fier de s'impliquer dans ce projet.

Monsieur Dominic Garceau : Mentionne une conversation avec la directrice de la Maison des jeunes qui a mentionné que malgré la pandémie ils font la collecte des bouteilles et ils encouragent les citoyens à y participer. Les gens peuvent appeler directement à la Maison des jeunes.

Monsieur Jean-Denis Barbeau : Remercie la Société du Patrimoine et l'équipe de Laurent Lazure pour la mise en place de la page Facebook. Le site est bien apprécié par plusieurs. Les gens s'impliquent et il remercie tout le monde.

Monsieur Normand Sauvé et monsieur Richard Laberge n'interviennent pas.

Période de questions

Monsieur Philippe Renaud

- Il a été désigné par les pompiers pour lire une lettre au nom des pompiers sur la situation actuelle du nouveau service incendie et la compétence de ce service.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 21 h 02.

Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale
Secrétaire-trésorière